



Version 4 : 3 mois déjà !

Voilà un peu plus d'un trimestre que la version 4 du cahier des charges QUALIMAT-TRANSPORT® est applicable chez tous les transporteurs référencés. Bien sûr, tous n'ont pas encore été audités en version 4 mais le certificat délivré suite à l'audit en version 3 demeure valide en version 4 à condition d'avoir envoyé à l'association QUALIMAT « l'attestation de réception ».

Attention, cette attestation est à envoyer au plus tard **le 31 mars 2008**. Sans cela, le certificat en version 3 ne sera plus valable après cette date.



## Les autres nouvelles exigences (suite du Relais de l'info ° 6)

Comme nous l'avons indiqué dans le n°6 du relais de l'info, vous trouverez en page suivante un exemple de « liste des documents et enregistrements », liste devant exister « a minima » pour satisfaire l'exigence du paragraphe 2.1 du cahier des charges QUALIMAT-TRANSPORT® version 4.

Par ailleurs, il nous reste une dernière nouveauté du cahier des charges QUALIMAT-TRANSPORT® à traiter : il s'agit du nettoyage des contenants. Nous avons vu dans le relais de l'info n°2 la nouvelle classification que l'on peut résumer de la façon suivante :

- Marchandise catégorie 4 ⇒ nettoyage niveau A ou B
- Marchandise catégorie 3 ⇒ nettoyage niveau B ou C
- Marchandise catégorie 2 ⇒ nettoyage niveau D
- Marchandise catégorie 1 ⇒ transport interdit

Le respect de cette classification et la qualité des nettoyages réalisés permettent de garantir la salubrité et la sécurité des « produits » qui seront ensuite transportés dans les contenants.

Le nettoyage des contenants est une étape essentielle qui nécessite impérativement :

- L'utilisation d'un détergent et/ou désinfectant « agréé » pour le contact alimentaire
- L'utilisation d'une eau de bonne qualité microbiologique

Ces deux derniers points doivent être respectés à chaque nettoyage réalisé, quel que soit le lieu de lavage.

Pour cela, l'auditeur de l'organisme certificateur vérifiera lors de l'audit :

- Que l'opérateur de transport possède pour chaque lieu de lavage les informations nécessaires relatives à la qualité de l'eau utilisée (eau du réseau ou résultat d'analyse < 12 mois)
- Que les enregistrements de nettoyage indiquent la nature (nom commercial le plus souvent) du détergent et/ou désinfectant utilisé.

Voilà toutes les nouveautés de la version 4 du cahier des charges présentées ! Nous profiterons du prochain numéro pour vous en offrir une dernière vision, de façon synthétique.

— Alors à bientôt au « relais de l'info ».

**Prochaine Sortie :**  
Synthèse des  
nouvelles  
exigences

**IR N°8**

**15 février 08**





## Exemple de liste des documents et enregistrements

Ces tableaux ne sont pas exhaustifs et devront être adaptés à chaque cas.

Liste des documents	Destinataire / lieu de diffusion	Version en vigueur
Méthodologie HACCP appliquée par l'entreprise	Gérant	15/12/07
Tableaux « HACCP »	Gérant	15/12/07
Instructions de nettoyage des contenants	Exploitant + conducteurs routiers	15/10/07
Cahier des charges QUALIMAT-TRANSPORT® + annexes	Exploitants	Cf. site internet www.qualimat.org
Fiche vierge d'enregistrement des non conformités et réclamations	Exploitants	15/01/08
Bon de nettoyage vierge	Conducteurs routiers	15/10/07
Fiche technique détergent « Quimouss »	Garage	15/10/07
Fiche technique désinfectant « Purtex »	Garage	15/10/07

Enregistrements relatifs au cahier des charges QUALIMAT-TRANSPORT®	Lieu de classement	Durée de conservation
Lettres de voiture	Bureau exploitants	10 ans
Bons de nettoyage complétés	Bureau exploitants	2 ans
Carnet de traçabilité contenant	Bureau exploitants	10 ans
Factures	Bureau compatibilité	10 ans
Fiches d'enregistrement des non conformités et réclamations complétées	Bureau gérant	2 ans
Résultats d'analyse d'eau de forage	Bureau gérant	2 ans
Bons d'intervention de maintenance	Garage	2 ans